

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 juillet 2020**

Date de convocation : le 6 juillet 2020  
 Nombre de délégués en exercice : 52  
 Nombre de délégués présents : 48  
 Nombre de délégués votants : 51

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures 30 minutes, à la salle des fêtes de Bordes, sous la présidence M. DEQUIDT Alain, doyen d'âge de l'assemblée, puis M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

**Etaient présents :**

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, COURADET Sébastien, GARROCCQ Anne-Marie
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre, PUBLIUS Françoise
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

**Etaient absents ou excusés :** d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), PUYOU Ena (BORDES), TOUSSAINT Coralie (BORDES), CHABROUT Guy (NAY).

**Avait donné pouvoir :** d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick ; PUYOU Ena à PUYAL Bernard, TOUSSAINT Coralie à CASTAIGNAU Serge.

**Était représenté :** néant

**Secrétaire de séance :** LACARRÈRE Florent.

## INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de MM. DEQUIDT Alain, doyen d'âge de l'assemblée, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. LACRARRÈRE Florent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## ELECTION DU PRESIDENT

### Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 49 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article *art. 3* de la loi du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### Constitution du bureau

Sont désignés assesseurs Mme BROGNOLI Katty, Mme HUROU Nicole et M. CASTAIGNAU Serge.

### Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	3
Nombre de votes blancs .....	6
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	42
Majorité absolue .....	22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PETCHOT-BACQUÉ Christian	40	Quarante
BOURDAA Bruno	2	Deux

***Délibération n° 2020\_3\_01***

Vu l'arrêté interpréfectoral n°64-2019-10-31-004, en date du 31 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Nay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Le Conseil communautaire,**

**PROCLAME Monsieur Christian PETCHOT-BACQUÉ président de la communauté de communes du Pays de Nay et le déclare installé dans ses fonctions.**

## DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

***Délibération n° 2020\_3\_02***

Vu l'arrêté interpréfectoral n°64-2019-10-31-004, en date du 31 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Nay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Vu l'article 5 des statuts de la Communauté de communes ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

**Le Conseil communautaire,**

**DÉCIDE de fixer le nombre de vice-présidents à 13 ;**

**PRÉCISE que le Bureau est composé de 29 membres représentant toutes les communes de la Communauté.**

*Adopté à : 43 voix pour / 5 voix contre / 3 abstentions*

**ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de votes blancs .....	4
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	47
Majorité absolue .....	24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERCHON Jean-Marie	47	Quarante-sept

**M. BERCHON Jean-Marie a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.**

**ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	1
Nombre de votes blancs .....	1
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	49
Majorité absolue .....	25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CASTAIGNAU Serge	49	Quarante-neuf

**M. CASTAIGNAU Serge a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.**

**ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	1
Nombre de votes blancs .....	5
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	45
Majorité absolue .....	23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUFAU Marc	45	Quarante-cinq

**M. DUFAU Marc a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.**

## ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de votes blancs .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	51
Majorité absolue .....	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MINVIELLE Michel	39	Trente-neuf
CAZALA-CROUTZET Marie-Ange	12	Douze

**M. MINVIELLE Michel a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.**

## ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de votes blancs .....	9
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	42
Majorité absolue .....	22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BROGNOLI Katty	41	Quarante et un
DOUSSINE Roger	1	Un

**Mme BROGNOLI Katty a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.**

## ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	3
Nombre de votes blancs .....	1
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	47
Majorité absolue .....	24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAPERET Alain	46	Quarante-six
LAFFITTE Jean-Jacques	1	Un

**M. CAPERET Alain a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.**

## ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de votes blancs .....	1
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	50
Majorité absolue .....	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURDAA Bruno	49	Quarante-neuf
DOUSSINE Roger	1	Un

**M. BOURDAA Bruno a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.**

## ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	1
Nombre de votes blancs .....	7
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	43
Majorité absolue .....	22

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VIRTO Stéphane	41	Quarante et un
DOUSSINE Roger	1	Un
RHAUT Jean-Christophe	1	Un

**M. VIRTO Stéphane a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.**

## ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de votes blancs .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	51
Majorité absolue .....	26

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CANTON Marc	41	Quarante et un
DOUSSINE Roger	1	Un
RHAUT Jean-Christophe	1	Un

**M. CANTON Marc a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.**

## **ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de votes blancs .....	4
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	47
Majorité absolue .....	24

<b>INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
LACROUX Philippe	46	Quarante-six
LAFFITTE Jean-Jacques	1	Un

**M. LACROUX Philippe a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.**

## **ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
Nombre de votes blancs .....	4
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	46
Majorité absolue .....	24

<b>INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
FAUX Jean-Pierre	46	Quarante-six

**M. FAUX Jean-Pierre a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.**

## **ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
Nombre de votes blancs .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	51
Majorité absolue .....	26

<b>INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
LUCANTE Michel	40	Quarante
CAZALA-CROUTZET Marie-Ange	11	Onze

**M. LUCANTE Michel a été proclamé douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).**

## **ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	51
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de votes blancs .....	4
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	47
Majorité absolue .....	24

<b>INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
ESCALÉ Francis	46	Quarante-six
DOUSSINE Roger	1	Un

**M. ESCALÉ Francis a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.**

## **ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

*Délibération n° 2020\_3\_04*

Vu l'arrêté inter préfectoral n°64-2019-10-31-004, en date du 31 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Nay ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Considérant l'article 5 des statuts de la communauté qui énonce que « le Bureau du Conseil Communautaire est composé de 29 membres représentant toutes les communes de la communauté. Il comporte, parmi ses membres, le Président et les Vice-Présidents » ;

Il est proposé de procéder, par application automatique des statuts de la communauté, à l'élection des autres membres du Bureau, soit les autres maires non vice-présidents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau et les déclare installés :**

- **VIGNAU Hubert, maire de la commune d'Angaïs ;**
- **FRAIZE Cyrille, maire de la commune d'Arbéost ;**
- **D'ARROS Gérard, maire de la commune d'Arros de Nay ;**
- **LAFITTE Jean-Jacques, maire de la commune d'Arthez d'Asson ;**
- **RHAUT Jean-Christophe, maire de la commune d'Assat ;**
- **DAUGAS Sylvie, maire de la commune de Baliros ;**
- **CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, maire de la commune de Bénéjacq ;**
- **CALAS Serge, maire de la commune de Beuste ;**
- **LESCLOUPE François, maire de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget ;**
- **MADEC Cédric, maire de la commune de Haut de Bosdarros ;**
- **LABAT Marc, maire de la commune d'Igon ;**
- **LACARRERE Florent, maire de la commune de Labatmale ;**
- **CABANNE Pascal, maire de la commune de Pardies-Pietat ;**
- **CAZET Michel, maire de la commune de Saint-Abit ;**
- **DOUSSINE Roger, maire de la commune de Saint-Vincent.**

*Adopté à l'unanimité*

***Délibération n° 2020\_3\_05***

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;  
Vu la délibération n° 2020\_3\_01, en date du 10 juillet 2020, portant élection du président de la communauté de communes ;

Considérant que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Dans l'attente du conseil communautaire du 27 juillet et de la prise d'une délibération de délégation de pouvoir plus complète, il est proposé, afin d'assurer, si besoin, les affaires conservatoires et urgentes et les mesures indispensables au bon fonctionnement et à la continuité du service public, de donner délégation de pouvoir au Président pour les opérations suivantes :

Personnel

- Signer les contrats de travail d'agents non titulaires pour les remplacements de fonctionnaires ou d'agents non titulaires momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale) ;

Commande publique

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

Justice

- Intenter, au nom de la Communauté de communes, les actions en justice ou pour défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, devant tous les ordres de juridiction et pour tous les types d'instances ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**DECIDE la délégation de compétences au Président dans les termes ci-dessus énoncés.**

*Adopté à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Christian PETCHOT-BACQUÉ  
Président de la Communauté de communes  
du Pays de Nay



**Clôture de séance**

Numéro	Objet
D_2020_3_01	Election du président
D_2020_3_02	Détermination de la composition du bureau
D_2020_3_03	Election des vice-présidents
D_2020_3_04	Election des autres membres du bureau
D_2020_3_05	Délégations de pouvoir du conseil communautaire au Président